

Carrefour Rhône-Alpes Europe Direct

N° 113

Novembre 2010



lettre d'information

Priorités stratégiques de la Commission pour 2011

La Commission a publié le 27 octobre ses priorités pour 2011. Celle-ci sont déclinées autour de cinq grands axes :

- Aider l'économie sociale de marché européenne à sortir de la crise et à s'ancreur de manière durable.
- Relancer la croissance pour l'emploi.
- Poursuivre le projet pour les citoyens : droits, liberté et justice.
- Faire en sorte que l'Europe assume pleinement son rôle dans le monde.
- Des mesures aux résultats : tirer le meilleur parti des politiques de l'UE.

Le programme de travail peut être consulté à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/atwork/programmes/index_fr.htm

Budget de l'Union : préparation de l'après 2013

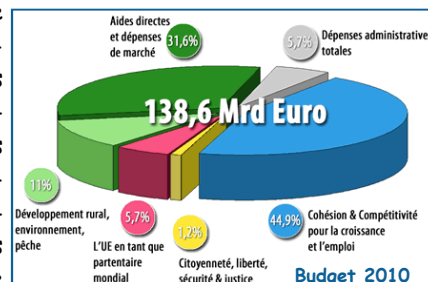
La Commission a publié ses idées pour la révision d'après 2013 du budget de l'Union Européenne dans une communication adoptée le 19 octobre 2010.

Cette communication souligne l'efficacité du budget pour la réalisation des aspirations de l'Europe dans des domaines tels la croissance, la solidarité ou la sécurité. Mais elle pointe aussi plusieurs limites importantes dues à la rigidité du budget et aux modalités de sa mise en œuvre : il ne réagit pas assez rapidement lorsque de nouveaux événements se produisent (crise alimentaire, catastrophes naturelles...) ; transférer des fonds, même de façon limitée, sous les règles actuelles est un processus long et compliqué. En outre, les critères budgétaires se concentrent trop sur des aspects procéduriers plutôt que sur les résultats mêmes. La Commission souligne aussi que les négociations budgétaires sont souvent dictées par le besoin de donner à chacun l'impression qu'il obtient une part équitable plutôt que par le souci de financer adéquatement les priorités de l'Europe.

Ces analyses conduisent la Commission à proposer en particulier plus de flexibilité. Elle souhaite en outre que la politique de cohésion soit plus orientée sur les grandes priorités communes à toute l'Europe (Europe 2020, voir en page 2) au lieu de se concentrer sur la réduction des disparités entre régions pauvres et riches.

Enfin, considérant que l'échec de la stratégie de Lisbonne est dû en partie à un manque de gouvernance, la Commission suggère de créer un "contrat de partenariat pour le développement et l'investissement" basé sur un cadre stratégique commun sur lequel les Etats Membres s'appuieraient pour expliquer comment leur stratégie de développement suivrait les priorités d'Europe 2020. Ce cadre ferait l'objet d'un contrat de partenariat entre chaque Etat Membre et la Commission, contrat reflétant les engagements des partenaires aux niveaux national et régional.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1351&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>



EUROPE 2020 succède à la stratégie de Lisbonne

EUROPE 2020 Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive

La stratégie de Lisbonne, initiée en 2000 et relancée en mars 2005, arrive à échéance. Force est de constater que ses objectifs majeurs n'ont pas été atteints : il s'agissait de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde d'ici 2010, d'atteindre 70% de taux d'emploi et de consacrer 3% du PIB de l'UE à la recherche en 2010.

Pour succéder à la stratégie de Lisbonne, la Commission européenne a lancé en novembre 2009 une consultation publique sur une nouvelle stratégie, dite « Europe 2020 ». En mars 2010, la Commission a publié le résultat de cette consultation dans une stratégie « pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

La stratégie "Europe 2020" compte cinq objectifs principaux :

- porter de 69% à 75% le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans, en augmentant notamment la participation des femmes ;
- accentuer la recherche et le développement, afin que les investissements publics et privés atteignent, cumulés, 3% du PIB ;
- atteindre les objectifs dits « 20/20/20 » en matière de climat et d'énergie : « réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990; faire passer à 20 % la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie; et s'acheminer vers une augmentation de 20 % de notre efficacité énergétique » ;
- améliorer le niveau d'éducation avec au moins 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur ou titulaires d'un "niveau d'études équivalent" parmi les personnes âgées de 30 à 34 ans et lutter contre le décrochage scolaire en ramenant son taux à moins de 10 % ;
- réduire de 20 millions le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion.

L'agriculture, absente des cinq grands objectifs, figure dans les conclusions du Conseil européen selon lequel «toutes les politiques communes, y compris la politique agricole commune et la politique de cohésion, devront appuyer la stratégie».

http://ec.europa.eu/eu2020/index_fr.htm



Participation des parlements nationaux au processus décisionnel européen

Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, prévoit le renforcement des rôles des parlements nationaux de chacun des Etats membres en ce qui concerne l'examen de la législation communautaire avant son adoption. Les parlements nationaux s'assurent ainsi que l'Union européenne ne dépasse pas les limites de son mandat sur des questions qui relèvent de la compétence nationale ou locale. Cela donne la possibilité aux parlements nationaux de contrôler au regard du principe de subsidiarité les projets d'acte législatif européens. Dans ce cadre, les assemblées peuvent émettre des avis motivés qu'elles adressent aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne. Ce contrôle peut aller jusqu'à la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne si l'une ou l'autre des deux assemblées introduit un recours à l'encontre d'un acte définitivement adopté. Cette saisine est de droit à la demande de soixante députés ou soixante sénateurs. Le 21 juin dernier, la circulaire relative à la participation du parlement national au processus décisionnel européen a été publiée au Journal Officiel de la République Française (JORF n°0142 du 22 juin 2010).

Circulaire relative à la participation du Parlement français au processus décisionnel européen :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=34A2EA0EF865D27F62522A441E703D5B.tpdjo15v_3?cidTexte=JORFTEXT000022374339&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

« J'avance avec l'Europe »

Les ministères responsables de la gestion des Fonds européens et la Commission européenne ont lancé à partir du lundi 25 octobre une campagne de communication nationale pluri-média intitulée "J'avance avec l'Europe". Coordinée par le Service d'information du Gouvernement, cette campagne vise à mieux faire connaître les projets soutenus par les fonds européens et leur impact sur la vie des citoyens.

Une série de six films de 45 secondes sera diffusée sur TF1, M6 et RFO avant les journaux télévisés du soir. Les films peuvent être visionnés sur le site : www.leuropesengage.eu

Un dossier de presse sonore, composé de 36 chroniques radio d'une durée de 60 secondes est proposé à 650 radios locales pour une diffusion prévue du 8 au 26 novembre 2010 (1 chronique par jour).



Le Parlement européen veut simplifier le FSE

La commission des affaires sociales du Parlement européen a mis en place un groupe de réflexion sur le Fonds Social Européen (FSE). Ce groupe, présidé par Mme Pascale Gruny (PPE, FR), est chargé d'étudier les simplifications à apporter au FSE et à ses modalités de mise en œuvre pour le rendre plus adapté et accessible. La complexité du FSE est reconnue, elle a été relevée par la députée Sophie Auconie dans un rapport récent remis au Ministre des affaires européennes (voir la lettre du Carrefour n°108 de juin 2010).



A la question « *Quelles sont les pistes que vous étudiez pour simplifier les demandes de procédure de financement au FSE ?* », Pascale Gruny apporte les réponses suivantes, qui indiquent le sens des travaux de ce groupe, qui organisera une audition générale sur le FSE en novembre 2010 :

L'une de mes priorités est de créer un nouveau contrat de confiance entre la Commission européenne et les porteurs de projets en région.

La simplification est également un thème sur lequel je veux porter toute mon attention. Le Fonds Social Européen est devenu un outil trop complexe, trop éloigné des porteurs de projets au niveau local.

Quels sont à mon sens les points les plus sensibles ?

*Le **contrôle**. Le cadre réglementaire actuel a déjà amélioré la clarté des exigences relatives au système de gestion et de contrôle demandé par l'Union européenne. Néanmoins l'importance accordée aux exigences de contrôle n'est plus proportionnelle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui le contrôle porte de manière disproportionnée sur les exigences comptables des projets éligibles au FSE et non sur le contenu des projets et leur contribution aux objectifs du FSE. Cette situation décourage les gestionnaires de projets et ne leur permet plus de s'occuper du contenu.*

Il faut donc réfléchir à une simplification du montage des projets et à une rationalisation des contrôles. A ce titre pourquoi ne pas opérer des contrôles conjointement Union Européenne/Etats membres afin de supprimer un niveau de contrôle? Cela contribuerait également à améliorer la confiance mutuelle entre les régions et "Bruxelles".

*Un autre point sensible lié à celui du contrôle est l'**audit**: ici encore, il faut à tout prix améliorer la coordination des activités d'audit entre les différents acteurs. J'entends par là entre la cour des comptes européenne, la Commission, les Etats membres et les Cours de Comptes nationales.*

*Enfin, je pense que le FSE a un grand besoin de **ressources humaines** pour conseiller efficacement les porteurs de projets en région. Il existe une vraie demande d'informations, alors apportons une véritable offre ! **La simplification passera aussi par l'aide apportée au niveau local.** J'en appelle ici à la responsabilité des acteurs locaux car ils ont eux aussi leur rôle à jouer.*

<http://www.europarl.europa.eu/fr/pressroom/content/20100902IPR80948/>

L'inflation en Europe : un site pédagogique de la Commission européenne

Coup de projecteur sur l'inflation

Pourquoi les prix à la consommation fluctuent-ils de la sorte?



Qu'est-ce que l'inflation?

Mesure de l'inflation dans l'UE

Perceptions de l'inflation

L'inflation au quotidien dans l'UE

La Direction générale Affaires économiques et financières (ECFIN) de la Commission européenne a ouvert un nouveau site interactif destiné au grand public afin de l'informer sur les questions liées à l'inflation.

Outre un grand nombre d'informations techniques fournies dans un langage clair, ce site détaille l'inflation par Etat membre. Il fournit également des analyses sur les perceptions de l'inflation : en effet, les citoyens européens (les sondages le montrent) ont souvent l'impression que l'inflation est plus importante que ce qu'indiquent les indices des prix. Les facteurs explicatifs des écarts entre perceptions et réalité de l'inflation, ainsi que les conséquences des perceptions font l'objet d'une fiche détaillée et illustrée très explicite.

http://ec.europa.eu/economy_finance/focuson/inflation/index_en.htmhttp://ec.europa.eu/economy_finance/focuson/inflation/index_fr.htm

2012 : année européenne du vieillissement actif ?

La Commission a proposé de faire de l'année 2012 « l'Année européenne du vieillissement actif ». Le concept de « vieillissement actif » fait référence à l'idée de demeurer actif malgré l'âge, en travaillant plus longtemps, en partant plus tard à la retraite, en faisant du bénévolat pendant la retraite et en pratiquant des activités saines adaptées à l'âge.

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&langId=fr&newsId=860>

Le Carrefour Rhône-Alpes Europe Direct vous propose :

Une conférence débat sur le rôle du Conseil de l'Europe et de son Congrès des Pouvoirs Locaux. La charte européenne de l'autonomie locale.

Le Congrès est un lieu de dialogue politique privilégié, où les représentants des pouvoirs locaux et régionaux débattent de problèmes communs, confrontent leurs expériences puis expriment leurs points de vue auprès des gouvernements. Promoteur de la démocratie locale et régionale, il a élaboré depuis sa création un ensemble de traités internationaux, comme la Charte européenne de l'autonomie locale devenue le traité international de référence dans ce domaine.

Cette conférence - débat sera animée par **Jean-Claude FRECON, sénateur de la Loire et Vice-président du Congrès des Pouvoirs Locaux du Conseil de l'Europe.**

⇒ le vendredi 26 novembre de 13 h 30 à 15 h 30 à Saint-Etienne.



Jean-Claude FRECON vient d'être élu Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, lors de la 19^{ème} session du Congrès à Strasbourg le mardi 26 octobre 2010.

http://www.coe.int/t/Congress/default_fr.asp et <http://jean-claude.frecon.pagesperso-orange.fr/>

Un séminaire d'étude au sein des institutions européennes à Bruxelles du 21 au 24 mars 2011.

Objectifs :

- Connaître le fonctionnement des institutions communautaires grâce à un contact direct avec les personnes qui y travaillent au quotidien : parlementaires, fonctionnaires européens, représentants des diverses institutions.
- Mieux comprendre la construction européenne et ses mécanismes, et appréhender ses liens avec le niveau local.
- Identifier les relais régionaux et locaux, les organisations représentatives des acteurs locaux à Bruxelles et prendre des contacts.



Programme prévisionnel :

- une journée au sein de la Commission européenne : présentations/débats avec des fonctionnaires européens sur des thématiques d'actualité intéressant le niveau local et les territoires.
- une visite du Parlement européen et une rencontre avec un député européen.
- une visite du Comité des Régions et du Comité Economique et Social Européen et une présentation de ces deux instances consultatives incontournables.
- Un accueil par la Délégation de la Région Rhône-Alpes à Bruxelles.

Au moment où s'engagent les négociations sur l'avenir de la politique régionale, cette visite constitue une opportunité importante pour comprendre les enjeux, participer aux débats, et anticiper sur la mise en œuvre de la programmation 2014-2020.

Un cycle de formation à destination des associations

En partenariat avec l'Université de la Vie Associative (UVA), le Carrefour Rhône-Alpes Europe Direct propose un cycle de 4 soirées d'information et de formation à l'intention des responsables associatifs. Ce cycle permettra d'aborder la politique européenne intéressant les associations, ainsi que les programmes et financements qui leur sont accessibles, tout en fournissant des outils méthodologiques concrets. Calendrier : en soirée (18h - 20h), les 17, 19, 24 et 26 mai 2011.

http://planil.univ-st-etienne.fr/uva/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=0



Le diplôme d'université " Europe, territoires et action locale " : promotion 2011/2012

La troisième promotion de cette formation a débuté en septembre 2010. Les inscriptions pour la quatrième promotion (septembre 2011 / juillet 2012) sont d'ores et déjà possibles.

Comment articuler la construction européenne et l'action locale ? Comment négocier des financements européens pour vos projets ? La formation proposée par le Carrefour Europe Direct Rhône-Alpes de l'université Jean-Monnet à Saint-Etienne avec le soutien de la Commission européenne vise à répondre à ces questions de façon concrète. Elle s'adresse à des professionnels de l'action locale, élus, fonctionnaires ou contractuels territoriaux, responsables associatifs, agents de développement, ...



Pour toutes ces actions :

Renseignements et inscriptions auprès de Natacha Cottier au 04 77 43 79 32

Ou par mail : careuro@univ-st-etienne.fr

EUROVELO et les Eurovéloroutes

L'European cyclists' fédération (ECF) a été créée le 11 septembre 1983 à Copenhague et compte aujourd'hui 58 membres, répartis dans 37 pays. Le projet Euro-Vélo a été lancé en 1997 par ECF (France), Sustrans (Royaume-Uni) et De Frie Fugle (Danemark), avec l'aide de financements européens. Il devrait s'étendre sur plus de 60.000 km d'ici à 2020. Les critères des eurovéloroutes sont au nombre de sept :

- Elles doivent être intégrées aux véloroutes d'intérêt national ou régional, existantes ou à venir.
- Elles doivent concerner au moins deux pays.
- Elles doivent dépasser 1 000 km de longueur chacune.
- La communication autour de ces véloroutes doit être aisée, en raison de leur identité et de leur nom reconnaissable internationalement.
- Elles doivent faire l'objet d'un plan de développement.
- Leur signalisation doit être homogène et continue dans les deux directions, conformément aux règles des pays et/ou territoires traversés.
- La signalétique doit être conforme à la résolution de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies et au manuel "Signing of EuroVelo cycle routes" de l'ECF.



Version française de l'EuroVelo Masterplan : <http://www.departements-cyclables.org/download.php?fe3e1c27b920f348dcae3cb22f305e2&PHPSESSID=fe372f5b6d1fc83d9bb71088c00041>

Calendrier

Forum 2010 : "Jumelages et partenariats, quelle contribution à la citoyenneté européenne ?" Vienne - 19 novembre 2010

Forum organisé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, en lien avec Europe Direct Lyon Rhône-Alpes. Une centaine de participants réunissant élus locaux et régionaux, militants associatifs, porteurs de projets et représentants des institutions européennes seront présents. Deux tables rondes sont au programme :

1. Bilan et perspectives du programme l'Europe pour les Citoyens. Quelle contribution des jumelages et des partenariats ?
2. Renouer les liens entre l'Europe et ses citoyens. Pour une nouvelle dimension européenne des échanges et partenariats

http://sudest.europarl.fr/ressource/static/files/Programme_Forum_Vienne.pdf

JUMELAGES ET PARTENARIATS

Quelle contribution à la citoyenneté européenne ?

Forum interrégional de consultation et de réflexion sur l'avenir du Programme «L'Europe pour les citoyens».

Quartiers populaires, quartiers créatifs en Europe" - 25/28 novembre 2010 - Lyon

A l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, le réseau Banlieues d'Europe organise une manifestation sur le thème "Quartiers populaires, quartiers créatifs en Europe" . Depuis 20 ans, Banlieues d'Europe réunit des projets engagés dans des démarches artistiques avec les habitants des quartiers populaires en Europe.

<http://www.banlieues-europe.com/rencontres.php?lang=fr>

Banlieues d'Europe lance un appel à participation pour une Plateforme d'échanges les 26 et 27 novembre 2010 à Lyon et invite les acteurs des quartiers à venir présenter leurs projets et trouver de nouveaux partenaires européens. banlieues.deurope@wanadoo.fr



La coopération dans le programme LEADER / Développement rural post 2013 - Mercredi 24 Novembre 2010

Cette Journée, organisée par LEADER France et l'Association de promotion et de fédération des pays, poursuit un double objectif :

- aider les GALs et Pays français à monter des projets de coopération transnationale, leur apporter un appui en ingénierie en leur offrant une mise en relation directe avec les partenaires européens des réseaux nationaux LEADER non gouvernementaux regroupés dans le réseau ELARD.
- Confronter les analyses et les positions déjà existantes dans certains Pays sur l'après 2013 et engager une réflexion sur le devenir de la politique européenne de développement rural afin d'aboutir à une proposition commune, qui sera transmise à la Commission Européenne.



Les « Midis du Parlement européen »

« Midi » du Parlement sur le thème de l'avenir de l'agriculture en Europe - Vendredi 12 novembre - Annecy

Conférence-débat sur le thème : « Quel avenir pour l'agriculture en Europe ? »

Avec Michel DANTIN, député européen pour la circonscription du Sud-est, membre de la commission parlementaire pour l'Agriculture, Officier de l'Ordre du Mérite Agricole et ancien conseiller spécial de Michel Barnier. http://sudest.europarl.fr/view/fr/Nos_activites/les_midis_du_pe/avenir_agriculture.html



Programmes et appels à propositions

Fonds européen pour les réfugiés - actions communautaires

La Commission européenne a lancé un appel à propositions afin d'octroyer des subventions destinées à financer des actions de soutien à la politique d'asile.

Le montant indicatif total s'élèvera à 3 577 449,88 EUR. La subvention attribuée à chaque projet sera comprise entre 200.000 € et 1 million d'euros. Date limite de réponse : 14 décembre 2010.

Le texte de l'appel, le formulaire de candidature et tous les autres documents pertinents sont disponibles en anglais sur le site web de la direction générale des affaires intérieures de la Commission européenne:

http://ec.europa.eu/home-affairs/funding/refugee/call_20101014/call_20101014_en.htm

L'Union a créé le Fonds européen pour les réfugiés afin de regrouper dans un seul instrument les actions en matière d'intégration et celles relatives à l'accueil et au rapatriement volontaire des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en cas d'afflux massif.

Programme ALCOTRA Alpes latines coopération transfrontalière France - Italie

Appel à projets pour la présentation des projets de coopération simple.



L'appel à projets est rouvert pour la présentation des projets simples sur les mesures suivantes : 1.1 Systèmes productifs, 1.2 Economies rurales, 2.2 Prévention des risques, 3.1 Services sanitaires et sociaux et 3.2 Transports. Toute structure, publique ou

privée, intéressée par la réalisation de projets transfrontaliers de coopération, peut présenter une demande de subvention à partir du 15 septembre 2010.

La date limite pour le dépôt des demandes est fixée au 30 novembre 2010.

<http://www.interreg-alcotra.org/2007-2013/?pg=>



Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV).

Appel à propositions 2011 (Journal officiel de l'UE du 27 octobre 2010).

Les principaux délais sont les suivants :

Comenius, Grundtvig: formation continue : 14 janvier 2011, 29 avril 2011, 16 septembre 2011.

Comenius: assistanats : 31 janvier 2011

Leonardo da Vinci: mobilité. Erasmus: cours de langue intensifs (CIEL) : 4 février 2011

Programme Jean Monnet : 15 février 2011

Comenius, Leonardo da Vinci, Grundtvig: partenariats; Grundtvig: ateliers, Comenius Regio : 21 février 2011

Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig: projets multilatéraux, réseaux et mesures d'accompagnement, Leonardo da Vinci: projets multilatéraux de transfert d'innovation : : 28 février 2011

Erasmus: programmes intensifs (PI), mobilité étudiante à des fins d'études et de et mobilité du personnel: 11 mars 2011

Grundtvig: assistanats, projets de volontariat des seniors : 31 mars 2011

Programme transversal: activité clé 1 – Visites d'étude : Premier délai: 31 mars 2011 Second délai: 14 octobre 2011

Programme transversal: toutes les autres activités : 31 mars 2011

Le texte intégral de l'«appel général à propositions EFTLV 2011-2013 — Priorités stratégiques» ainsi que le «guide du programme EFTLV 2011» et les informations sur les formulaires de candidature disponibles peuvent être obtenus à l'adresse internet suivante: http://ec.europa.eu/education/llp/doc848_en.htm



Consultation sur le futur programme européen en faveur de la jeunesse

Depuis plus de vingt ans, l'Union européenne finance des programmes en faveur de la jeunesse. Ces programmes visent à accroître la mobilité des jeunes, à renforcer leur engagement et à leur permettre d'acquérir des aptitudes et des compétences en s'adonnant à des activités non-formelles. Celles-ci englobent les échanges interculturels, le volontariat international, les rencontres entre jeunes et responsables politiques, les échanges de pratiques et d'expériences entre associations pour la jeunesse, etc. «Jeunesse en action», l'actuel programme consacré à la jeunesse, est en vigueur jusqu'à la fin de 2013. La réflexion sur la forme que devra prendre le programme qui lui succédera a déjà commencé. Cette consultation publique a pour but de recueillir des avis sur les moyens de préparer au mieux le futur programme européen pour la jeunesse afin qu'il puisse répondre aux besoins, aux problèmes et aux attentes des jeunes. Pour participer à cette consultation publique, il suffit de remplir le questionnaire accessible à l'adresse suivante, avant le 30 novembre 2010 :

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/consult/yia_fr.html

Enseignement agricole : Concours " L'Europe c'est chez moi "



Afin de mieux faire connaître les actions de l'Union européenne dans le domaine du développement rural, la Délégation à l'information et à la communication (DICOM) et la Délégation générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche lancent un concours intitulé « L'Europe, c'est chez moi » à destination des jeunes engagés dans des filières d'enseignement agricole. Dans le cadre de ce concours, les apprenants (étudiants, apprentis, élèves, stagiaires) en équipe de 5 maximum et encadrés par leur(s) enseignant(s), devront réaliser un film de création (fiction, documentaire, animation, ...) d'une durée de 1 à 6 minutes ou un reportage photos illustrant des projets qui, en région, ou au sein d'un bassin de vie sont financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Le jury sélectionnera le meilleur film sur des critères liés à la qualité artistique et informative du projet. Les lauréats du concours se verront offrir un séjour de deux jours à Bruxelles pour visiter les institutions européennes (déplacements et hébergement compris, visite des institutions européennes et lieux culturels bruxellois).

Date limite des préinscriptions : 15 janvier 2011. <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGERN20102075Z.pdf>

Recherches de partenaires

Italie / Sardaigne - développement rural et touristique

L'Union des Municipalités de Gallura, (Unione dei Comuni della Gallura) dans le nord est de la Sardaigne, souhaite se joindre à un partenariat européen sur l'un des thèmes suivants : tourisme, développement rural, protection de l'environnement, efficacité énergétique, création d'emploi. Cette région est très dépendante du tourisme, avec la présence de la Costa Smeralda, mais également de sites marins célèbres, de villages traditionnels et de sites archéologiques.

Contact Valeria Schirru : v.schirru@ancitel.sardegna.it

Espagne - Comenius

L'école secondaire polytechnique de Cartagène dans la région de Murcie au sud est de l'Espagne, qui s'adresse à des jeunes de 12 à 18 ans, souhaite s'engager dans un projet multilatéral Comenius.

Contact : Ms. Fuensanta Yepes : fuenp78@hotmail.com <http://www.politecnicocartagena.com>

Italie - Comenius

L'école secondaire "Padre A. M. Tannoia" de Ruva (région Pouilles dans le sud de l'Italie), propose de développer un projet multilatéral Comenius sur le thème de la connaissance historique et des migrations à travers l'échange de différentes cultures. Cette école accueille des élèves âgés de 14 à 19 ans, de différentes nationalités.

contact : Mrs Simone Angela : angela.simone10@tin.it <http://www.itctannoia.it/>

Documents

Orientations françaises pour l'action internationale des collectivités territoriales

Ce document propose une stratégie de l'État sur les orientations françaises pour l'action internationale des collectivités territoriales. Ce panorama de la coopération décentralisée permet au lecteur de mieux la connaître et de mieux la situer. La France est, en effet, le premier pays à proposer un Atlas de la coopération décentralisée qui recense les actions diverses de ses collectivités dans les pays du monde et contribue aussi à l'élaboration d'un Atlas européen que la Commission européenne amène en chantier.

<http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?aid=543&menuid=549&lv=3>



Guide pratique sur les jumelages de communes - "Échanger, coopérer, bouger, vivre l'Europe sur le terrain"

Publié par l'AFCCRE, ce guide pratique sur les jumelages de communes est destiné aux responsables impliqués ou souhaitant s'engager dans l'animation de jumelages de communes, avec le soutien de l'Union européenne.

Ce guide a pour ambition d'offrir à tous les acteurs des jumelages, une information, des conseils et des outils leur permettant, soit de mettre en place un projet, soit de renforcer les partenariats existants.

La première partie présente les différentes formes d'action internationale des collectivités territoriales et leur environnement juridique. Une deuxième partie, plus spécifiquement consacrées aux jumelages de communes, retrace l'histoire de ce mouvement, son évolution, son étendue, sa spécificité... On y retrouvera notamment un mode opératoire concernant le lancement puis la gestion et l'animation d'un partenariat. Enfin, la dernière partie présente les dispositifs d'aides financières qu'il est possible d'obtenir dans le cadre des échanges.

<http://www.afccre.org/fr/articles/guide-pratique-sur-les-jumelages-de-communes-%C3%A9changer-coop%C3%A9rer-bouger-vivre-leurope-sur-le->



Lettre d'information mensuelle

Pour vous abonner, envoyez votre demande à : careuro@univ-st-etienne.fr

Consultez notre site web et retrouvez les lettres des 6 mois précédents :

<http://www.carrefour-rhone-alpes.org>

Plus d'informations sur l'Europe :

Le portail de l'Union européenne : http://www.europa.eu/index_fr.htm

Le site Europe Direct de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm

Le site de la représentation de la Commission en France : http://ec.europa.eu/france/index_fr.htm

L'Europe s'engage en France : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

L'Europe s'engage en Rhône-Alpes : <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/>

Le FEADER en Rhône-Alpes : <http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

La Région Rhône-Alpes : <http://www.rhonealpes.fr/50-europe-international.htm>

CARREFOUR RHÔNE-ALPES EUROPE DIRECT

Centre officiel d'information de la Commission européenne



Université Jean Monnet
21, rue Denis Papin
42023 Saint-Etienne cedex 2
Tél. 04 77 43 79 32
Fax. 04 77 43 79 50

E-mail : careuro@univ-st-etienne.fr



Le Carrefour Rhône-Alpes Europe Direct St Etienne vous accueille du lundi
au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h (16h les vendredis)